

**Aloys NTIWIRAGABO**  
**Col. BEMSG**

**TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT  
DES 10 CASQUES BLEUS BELGES AU  
CAMP KIGALI LE 07 AVRIL 1994**



## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

J'étais G2 à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise (EMAR) en 1994 jusqu'à l'exode du peuple Rwandais vers l'exil en Juillet 1994. C'est en cette qualité de Chef des Renseignements Militaires que j'ai mené personnellement l'enquête pour établir la vérité et non par amateurisme. Cependant, je n'étais pas au Rwanda lors du déclenchement des tragiques événements qui ont endeuillé notre pays le Rwanda, à savoir l'assassinat des Présidents Juvénal HABYARIMANA du Rwanda et Cyprien NTARYAMIRA du Burundi, le 06 Avril 1994, le massacre des 10 casques bleus belges et l'assassinat du Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA le 07 Avril 1994, la reprise généralisée des hostilités par le Front Patriotique Rwandais (FPR) le 07 Avril 1994 et les massacres interethniques à travers tout le pays qui en ont résulté.

Je participais à la réunion du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale qui se tenait à YAOUNDE (CAMEROUN) du 04 au 08 Avril 1994. Parti le 03 Avril, je suis rentré au pays le 09 Avril 1994 soir avec le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Augustin BIZIMANA, notre chef de délégation. A mon arrivée le désordre était déjà total. Il n'y avait pas moyen de retrouver les témoins dans l'immédiat.

Par ailleurs, la situation de guerre pérennisée par le FPR n'a pas permis d'enquêter sereinement et dans les brefs délais sur ces événements qui ont marqué un tournant tragique dans l'histoire de notre pays. Pourtant, certains cas auraient pu être élucidés sans beaucoup de difficultés si le FPR avait accepté le cessez-le-feu lui proposé par les Forces Armées Rwandaises (FAR). En effet, ce n'est que l'arrêt des combats qui allait permettre à la partie gouvernementale de disponibiliser les Troupes de Maintien et de Rétablissement de l'Ordre et aux services concernés d'avoir la liberté d'action et de mouvement pour mener des enquêtes. C'est bien beaucoup plus tard

que j'ai pu rechercher les témoins pour reconstituer la suite des événements en écartant autant que possible des spéculations.

Le Commandant du Camp Kigali, le Lieutenant-Colonel Laurent NUBAHA, chargé de rassembler les premiers éléments d'enquête sur le massacre des casques bleus belges a été parmi les personnes éprouvées de la première heure, sa famille étant exterminée par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) à Remera le 08 Avril 1994. De même la commission d'enquête désignée et présidée par le Colonel Joseph MURASAMPONGO alors G1 à l'EMAR n'a pas pu pousser loin les investigations. Tandis que les services G2 n'ont pas pu se dégager des opérations pour s'occuper des enquêtes. Toutefois, soucieux de contribuer à la recherche de la vérité sur le drame rwandais, j'ai poursuivi mes investigations en exil.

Concernant le massacre des casques bleus, mon travail ne se limite évidemment qu'aux auditions des militaires rwandais qui étaient en exil au NORD et au SUD - KIVU au ZAIRE. Je ne pouvais pas accéder aux casques bleus "Noirs" (Ghanéens probablement) qui montaient la garde avec les gendarmes rwandais chez le Premier Ministre, ni aux casques bleus observateurs du Camp Kigali, ni à Madame le Chargé d'Affaires de l'Ambassade des Etats Unis qui était voisine de Madame le Premier Ministre et qui peut avoir suivi de près ou de loin le désarmement et l'embarquement des 10 casques bleus belges avec 4 ou 5 casques bleus Noirs. J'ai pu trouver et interroger:

- Quatre gendarmes rwandais qui étaient de garde chez le Premier Ministre et notamment le Sergent-Major (SM) GASAMAZA alors chef de poste, le Premier-Sergent (1Sgt) BAHIZI alors chauffeur de permanence, le Caporal (Cpl) UWILINGIYIMANA, sentinelle et le caporal de pose dont je ne me souviens plus le nom.
- Le Major Bernard NTUYAHAGA alors Officier au service G4 à l'EMAR qui a pris les casques bleus au carrefour situé

## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

près de la Résidence du Premier Ministre et les a déposés au Camp Kigali.

- Le Lieutenant-Colonel Emmanuel KANYANDEKWE alors Officier au service G3 à l'EMAR qui est intervenu en vain.
- L'Adjudant-Chef Ephrem KAGANGO adjoint du chef de Section Renseignement Généraux au service G2 à l'EMAR qui est aussi intervenu en vain.
- Le Sous-lieutenant NGANGO, Officier au service G4 à l'EMAR qui se trouvait au corps de garde du Camp Kigali au moment où le Major NTUYAHAGA a déposé les casques bleus au Camp Kigali, et a constaté l'attaque de ces derniers par des invalides de guerre.

Je me suis entretenu également avec le Lieutenant-Colonel Laurent NUBAHA alors Commandant du Camp Kigali, le Lieutenant-Colonel Jean Marie Vianney NDAHIMANA alors Commandant de la Base et le plus ancien des Commandants d'Unités du Camp Kigali qui sont intervenus et le Colonel Joseph MURASAMPONGO alors G1, Président de la Commission d'Enquête et le plus ancien des Chefs de service à l'EMAR qui était à Kigali durant les événements.

Malheureusement, le dossier que j'avais constitué a disparu avec la destruction des camps des réfugiés de l'Est du ZAIRE; les personnes ci-haut citées se sont dispersées ou ont péri sous les bombes ou les balles des "Rebelles de Laurent Kabila". C'est pourquoi je ne pourrais que fournir le résumé de mes investigations. Mais hélas, mes investigations n'ont pas abouti à la découverte ou à l'identification des coupables. Par contre, elles permettent de conclure à l'innocence du Major Bernard NTUYAHAGA et du Colonel BEMS Théoneste BAGOSORA qui ne sont que des boucs émissaires. La preuve en est que moi-même, le FPR a tenté de m'impliquer dans le massacre des

casques bleus tout en se trompant sur mon grade, ma fonction et sur l'orthographe de mon nom, en disant que c'était moi le Commandant du Camp Kigali et que j'ai donné l'ordre de tuer les casques bleus, alors que je n'étais même pas au Rwanda. La Radio Kigali en a fait écho le 31 Mai et le 01 Juin 1995.

Pour mener mes investigations, j'ai interrogé les témoins séparément dans leurs camps respectifs:

- Le SM GASAMAZA était au camp KASHUSHA (BUKAVU).
- Le 1Sgt BAHIZI était au camp KITUKU transféré au LAC VERT (GOMA).
- Le Cpl UWILINGIYIMANA était au camp INERA (BUKAVU).
- Le Caporal de pose était au camp BULONGE (BUKAVU).
- Le Lt Col NUBAHA était au camp KASHUSHA (BUKAVU).
- Le Lt Col NDAHIMANA était au camp PANZI (BUKAVU).
- Le SLt NGANGO était au camp NYAKAVOGO (BUKAVU).
- Le Lt Col KANYANDEKWE était au camp MUGUNGA (GOMA).
- Le Col MURASAMPONGO était au camp MUGUNGA (GOMA).
- Le Major NTUYAHAGA était dans ville de BUKAVU.

Selon leurs déclarations et particulièrement celles du SM GASAMAZA qui était chef de poste, les gendarmes disent que les 10 casques bleus belges sont arrivés à la Résidence du Premier Ministre le

## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

07 Avril 1994 vers 03 heures du matin à bord de trois jeeps ILTIS d'escorte. Au moment où les jeeps s'arrêtent à l'entrée, il y a ouverture du feu en rafales en provenance d'une direction inconnue. Les casques bleus débarquent et se plaquent au sol. Une jeep se sauve et deux autres restent. L'un des casques bleus rampe et s'approche du portail. Il dit à la sentinelle de faction qu'ils sont appelés par le Premier Ministre. La sentinelle appelle le chef de poste. A la question posée par le chef de poste de savoir ce que les casques bleus viennent faire à cette heure-là, le Lt belge qui s'était approché dit qu'ils viennent chercher le Premier Ministre. A ce moment le Premier Ministre suit tout à travers la fenêtre. Elle demande au chef de poste de les laisser entrer. Le portail est ouvert. Une jeep entre et l'autre reste garée sur l'Avenue Paul VI. Les casques bleus entrent. Ils sont au nombre de 10. Le Lt belge s'approche et dit à Madame le Premier Ministre qu'il vient la conduire à la Radio Rwanda pour faire une déclaration. Madame le Premier Ministre réplique en disant qu'elle a plutôt demandé qu'on vienne renforcer la sécurité à sa résidence. Elle demande au Lt belge de rester sur place pour assurer la défense de la Résidence. Le Lt rend compte à ses supérieurs au moyen de la radio montée sur la jeep qui était à l'intérieur de l'enceinte. Il déploie sa section à l'intérieur, côté portail d'entrée, tandis que les gendarmes se déploient également à l'intérieur de l'enceinte, côté postérieur. Les casques bleus "Noirs" restent groupés à l'intérieur de l'enceinte également. Toutefois, le chef de poste et le caporal de pose ont un regard autour et notamment sur l'Avenue Paul VI qui passe devant la Résidence du Premier Ministre.

Le 07 Avril 1994 vers 09 heures, des gens en tenue militaire et en armes fusent des deux côtés sur l'Avenue Paul VI et assiègent l'entrée de la Résidence. Ils demandent aux casques bleus de déposer les armes tout en les rassurant qu'ils ne leur en veulent pas. Ils recherchent le Premier Ministre disent-ils.

A ce moment, le Premier Ministre et sa famille avaient trouvé

refuge chez le voisin, agent du PNUD -. Le Lt belge demande qui est le chef. Les militaires lui rétorquent qu'ils n'ont pas de chef et le somment de déposer les armes sans conditions. Le Lt belge va à la radio montée sur la jeep et s'adresse à ses supérieurs. Il se retourne et ordonne à ses hommes de déposer les armes. Les assaillants font sortir les casques bleus belges et les font garder par une équipe sur l'Avenue Paul VI. Une partie des assaillants pénètre dans l'enceinte et trouvent les casques bleus "Noirs" groupés. Ceux-ci sont aussi désarmés et conduits à l'extérieur avec les casques bleus belges.

Quelques minutes plus tard, des gendarmes qui se trouvaient au portail voient arriver un minibus du côté de la Nonciature et l'Ambassade de France. Le minibus s'arrête et se fait contrôler au barrage dressé au carrefour situé près de la Résidence du Chargé d'Affaires des USA par une équipe des assaillants.

Au moment où le minibus démarre pour monter vers l'Avenue de l'Armée le long de l'Ecole Supérieure Militaire (ESM), le groupe qui garde les casques bleus interpelle et demande d'arrêter le minibus. Simultanément, le groupe conduit les casques bleus vers le carrefour. Le minibus fait marche arrière et s'arrête à la hauteur de la Résidence du Chargé d'Affaires des USA. Les gendarmes voient les casques bleus embarquer et le minibus démarrer vers l'Avenue de l'Armée.

Les gendarmes ignorent la destination du minibus en ce moment là. C'est plus tard qu'ils apprennent que les casques bleus ont été conduits au Camp Kigali et ont été tués. Par ailleurs les gendarmes n'ont pas identifié les occupants du minibus parce qu'ils ne s'en sont pas approchés. Mais d'après eux, le minibus n'avait pas de programme avec les militaires qui tenaient le barrage et ceux qui assiégeaient la Résidence du Premier Ministre. Même au moment où je les interrogeais, ils ignoraient que c'est le Major NTUYAHAGA qui a conduit les casques bleus au Camp Kigali. Cependant leurs déclarations corroborent la déclaration du Major NTUYAHAGA en

## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

ce qui concerne la provenance du minibus au moment où il a débouché sur le carrefour ainsi que la prise en charge des casques bleus.

Le Major NTUYAHAGA m'a déclaré ce qui suit: Dans la matinée du 07 Avril 1994, il a attendu le véhicule à partir de 07 heures comme d'habitude. A 08 heures le véhicule n'était pas encore arrivé. Il a alors appelé à l'EMAR pour demander un moyen de transport. Le chef de section transport lui envoie un minibus vers 09 heures.

Comme depuis le 01 Octobre 1990, certaines rues autour de la Résidence du Chef de l'Etat à KIYOVU étaient interdites à la circulation, le Major NTUYAHAGA devait faire un détour et contourner la Nonciature par le bas et par l'Ouest, longer le côté supérieur pour déboucher au carrefour susmentionné. C'est ce même itinéraire qu'il a suivi ce matin là. Arrivé au carrefour en question, il est arrêté et contrôlé par les militaires qui tiennent le barrage. Lorsque le chauffeur démarre après le contrôle, les militaires du carrefour lui font de nouveau signe de s'arrêter. Au même moment, le Major voit le groupe de militaires rwandais et des casques bleus venir vers le carrefour en provenance de la Résidence du Premier Ministre. A la demande des militaires du barrage, le chauffeur fait marche arrière et va à la rencontre du groupe. Lorsque le groupe atteint le véhicule, un militaire rwandais demande au Major NTUYAHAGA d'évacuer ces casques bleus pour que les militaires affolés ne leur fassent du mal. Le Major demande alors où les emmener. Le Lt belge intervient et demande de les déposer au poste de la MINUAR le plus proche pour pouvoir communiquer avec ses supérieurs. Le poste des observateurs de la MINUAR du Camp Kigali étant le plus proche, le Major NTUYAHAGA les conduit là-bas et les dépose devant le local des observateurs. Par ailleurs le même poste était le plus proche du lieu de travail du Major NTUYAHAGA qui ne lui demandait pas de s'écarter de son itinéraire. Après avoir déposé les casques bleus, le Major se rend à l'EMAR. C'est plus tard qu'il apprendra que les casques bleus

ont été tués au Camp Kigali.

D'après le SLt NGANGO, une personne aurait soufflé aux invalides de guerre - personnes très sensibles - qui se trouvaient aux environs du corps de garde, que ce sont ces casques bleus belges débarqués devant le local des observateurs qui ont descendu l'avion présidentiel. Les invalides se sont alors rués sur les casques bleus encore dehors et les ont assommés avec leurs cannes en disant que ce sont eux qui ont tué le Président. Le SLt NGANGO n'a pas pu identifier celui qui a lancé cette rumeur qui est à l'origine de l'incident. D'autres militaires enragés se sont alors ajoutés en brandissant les armes. Tous ceux qui sont intervenus notamment les Lt Col KANYANDEKWE, NDAHIMANA et l'A.C. KAGANGO n'ont pas pu faire cesser les tueries. Tandis que les assaillants les menaçaient à leur tour en les reprochant de défendre les assassins du Président. L'A.C. KAGANGO a même reçu un coup de baïonnette dans le bras. A son arrivée, le Commandant du Camp Kigali, Lt Col NUBAHA n'a pas pu non plus arrêter les tueries.

En ce qui concerne le Col BEMS BAGOSORA, Directeur de Cabinet au MINADEF: Il remplaçait le Ministre de la Défense qui était en mission à YAOUNDE. La réunion spontanée des Officiers supérieurs qu'il a dirigée à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise dans la nuit du 06 au 07 Avril 1994, au cours de laquelle le Colonel BEM Marcel GATSINZI a été désigné Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise ad intérim et celle des Commandants de Secteurs Opérationnels et des Commandants d'Unités de l'Armée Rwandaise et de la Gendarmerie Nationale qu'il a présidée le 07 Avril 1994 à l'ESM à partir de 10 heures rentraient dans ses prérogatives.

Quant aux contacts qu'il a mené auprès du Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et auprès des autorités politiques, il était mandaté par ses collègues dans l'intérêt supérieur de la Nation et non dans son propre intérêt.

## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

Ce sont ses détracteurs qui lui prêtent des intentions pour des raisons inavouées. Par exemple, le Col GATSINZI qui prétend que le Col BAGOSORA s'appropriait la présidence du Comité de Crise désigné au cours de la réunion des Commandants de Secteurs et Commandants d'Unités ne fait que mentir. La présidence du Comité de Crise était assurée par le Général-Major Augustin NDINDILYIMANA, Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale, tandis que le Col Léonidas RUSATIRA, Commandant de l'ESM était rapporteur. Bien que membre effectif du Comité de Crise, le Col GATSINZI n'a participé à aucune réunion du Comité de Crise et ne peut pas prétendre qu'il a suivi le déroulement de ses travaux tel qu'il a menti au professeur Philip REYNTJENS.

Désigné Chef d'EMAR (ai) dans la nuit du 06 au 07 Avril 1994 et devant rejoindre son poste le 07 Avril avant 07 heures, le Col GATSINZI ne s'est présenté à l'EMAR que le 08 Avril vers 17 heures. Or le Comité de Crise ne s'est réuni que 2 fois à savoir:

- le 07 avril 1994 après-midi, après sa désignation, pour arrêter les méthodes de fonctionnement;
- le 08 Avril 1994 dans la matinée pour désigner la délégation devant présenter les excuses et les condoléances à l'Ambassadeur de Belgique et rencontrer l'APR pour lui proposer une trêve. Cette délégation était composée du Général-Major NDINDILYIMANA et du Lt Col BEM Ephrem RWABALINDA.

Les membres du Comité de Crise se sont retrouvés le 08 Avril 1994 vers 17 heures, non pas en séance de travail, mais sur convocation des Responsables des Partis Politiques pour les informer de la formation du Gouvernement. Dès lors le Comité de Crise s'est dissout d'office car le Gouvernement était en place.

La mission du Col BAGOSORA de faciliter la rencontre des responsables politiques s'est aussi arrêtée par là. Il a repris ses attributions normales de Directeur de Cabinet au MINADEF sans se substituer aux Chefs d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise et de la Gendarmerie Nationale ni aux Commandants des Camps ou Commandants d'Unités.

Dans la matinée du 07 Avril 1994, le Col BEMS BAGOSORA devait faciliter la rencontre du Bureau du parti Mouvement Révolutionnaire National pour la Démocratie et le Développement (MRND) tel que le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies le lui avait demandé pendant la nuit, rencontrer les Chefs de Missions Diplomatiques à la Résidence de l'Ambassadeur des USA sur demande du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU et diriger la réunion des Commandants de Secteurs et d'Unités à l'ESM à partir de 10 heures.

De la Résidence de l'Ambassadeur des USA, il est passé au Ministère de la Défense où se réunissait le Bureau du MRND pour s'informer de la décision de ce dernier qu'il devait communiquer aux Commandants de Secteurs et d'Unités. Puis il s'est rendu à l'ESM pour diriger la réunion. Personne ne l'a informé de l'incident du Camp Kigali avant la réunion. C'est au cours de cette réunion que le Lieutenant-Colonel NUBAHA, Commandant du Camp Kigali, est venu informer la scène formée par le Général-Major NDINDILYIMANA, le Colonel BAGOSORA et le Colonel RUSATIRA, et a dit que les casques bleus belges sont "menacés" au Camp Kigali. Le Général-Major NDINDILYIMANA a répondu que le Colonel BAGOSORA allait s'occuper du problème. Tandis que le Col BAGOSORA a rétorqué que le commandant du Camp Kigali devait être en mesure de rétablir l'ordre dans son camp.

Même si le Général-Major NDINDILYIMANA qui ne se sentait pas concerné a lancé la balle au Col BAGOSORA il y a lieu de se

## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

demander si le règlement d'un incident limité à un camp militaire est d'office du ressort du Ministère de la Défense plutôt que de l'Etat-Major concerné.

Aussi, faut-il se demander si les intéressés ont bien perçu le degré de gravité de la "menace" tel qu'il leur a été rapporté par le Lt Col NUBAHA. Les sentiments mis de côté, sauf erreur d'appréciation, le Col BAGOSORA devait-il se soustraire de ses obligations d'intérêt national pour s'occuper physiquement d'un incident dont la gravité ne lui est pas clairement rapportée?

Le Col BAGOSORA n'a donné aucun ordre de tuer les casques bleus et a estimé que chacun devait assumer ses responsabilités dès qu'il a été informé de l'incident. Ce n'est pas parce qu'il est incriminé par ses détracteurs qui ont d'autres buts, et que les coupables n'ont pas été identifiés qu'il doit être bouc émissaire.

Que dire du Général Roméo DALLAIRE, Commandant de la MINUAR et du Colonel BEM MARCHAL, Commandant du contingent belge? Ces Officiers sont sensés avoir été informés à temps de la menace dont les casques bleus étaient l'objet puisque le Lt belge qui commandait la section a informé ses supérieurs avant de déposer les armes et de se rendre. Pourtant ils n'ont pas alerté le Commandement des FAR.

Lorsque le Général DALLAIRE est venu en réunion des Commandants de Secteurs et d'Unités à l'ESM, il a reçu le rapport de l'un des Officiers Observateurs de la MINUAR au Camp Kigali avant d'entrer dans la salle de réunion. Il a rebroussé chemin et en passant devant le Camp Kigali, il a constaté que certains casques bleus gisaient par terre. De retour à l'ESM, il a pris place à la scène et n'a pas alerté ses partenaires alors qu'il ne savait même pas qu'ils étaient déjà au courant de l'incident. Alors pourquoi cette attitude du Général DALLAIRE?

La deuxième partie de mon témoignage explicite les raisons de l'attitude hostile de la majorité du peuple rwandais en général et des militaires rwandais en particulier contre le gouvernement et le contingent belges:

Si la cause directe de la mort des 10 casques bleus est la rumeur qui leur attribuait l'assassinat du Président HABYARIMANA, il y a d'autres causes lointaines qui sont à la base du sentiment de frustration et de suspicion.

## **QUELLE EST LA RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT BELGE ?**

- a. Avant la guerre d'Octobre 1990, le Gouvernement Belge avait bloqué la commande d'armes et de munitions du Gouvernement Rwandais sans aucune justification si ce n'est que pour le priver des moyens de défense contre une agression imminente que la Belgique connaissait très bien.
- b. Au début de la Guerre d'Octobre 1990, le Gouvernement Belge a envoyé au RWANDA une unité Para Commando inspirant la confiance du peuple rwandais et perçue comme Force de dissuasion contre l'envahisseur, le FPR INKOTANYI. Cela ne pouvait être que normal vue les liens historiques entre le RWANDA et la BELGIQUE en général et entre l'Armée rwandaise et l'Armée belge en particulier. Cependant cette unité est repartie malgré le souhait du peuple rwandais de la voir aux côtés des Forces Armées Rwandaises (FAR). Cet abandon a été qualifié de trahison non seulement par les milieux politiques mais aussi par des militaires. Ceci a créé un sentiment d'aversion vis-à-vis des belges.
- c. La BELGIQUE abritait le siège du FRONT PATRIOTIQUE

## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

RWANDAIS (FPR) à BRUXELLES depuis plusieurs années.

- d. En Mai 1992, La BELGIQUE a abrité dans les locaux du Parlement la rencontre entre le FPR et les Partis politiques d'opposition rwandaise formant les FORCES DEMOCRATIQUES DU CHANGEMENT (FDC). Cette rencontre était une conspiration visant le renversement du régime HABYARIMANA.
- e. La BELGIQUE était au courant de l'invasion du RWANDA par le FPR avant le 01 Octobre 1990. Mais elle s'est abstenue de le dénoncer et de prévenir du moins le Gouvernement Rwandais. Des médias belges ont couvert cette invasion et accompagnaient le FPR lors de la traversée de la frontière à KAGITUMBA le 01 Octobre 1990.

Tout ceci constituait la trahison pour le peuple rwandais, même si la BELGIQUE en a minimisé l'importance ou n'en a pas tenu compte dans son appréciation. C'est ainsi que la présence des militaires belges dans la MINUAR a été fortement contestée par la majorité du peuple rwandais mais le Gouvernement Rwandais d'alors l'a imposée. Le Gouvernement Belge aurait dû faire une bonne analyse de la situation au RWANDA et tenir compte de la volonté du peuple rwandais avant d'engager son contingent sur un terrain plein d'obstacles. Il a lutté pour former le fer de lance de la MINUAR peut-être pour se racheter et réparer le tort causé au peuple rwandais qui avait tant confiance en lui. Il voulait également jouer un rôle important voire même de premier plan dans le retour à la paix au RWANDA dans l'espoir de retrouver sa place de choix sur la scène internationale dans son ancienne colonie.

Le Gouvernement Belge était peut-être bien intentionné dans ce sens, mais il a fait une mauvaise appréciation de la situation en fondant ses espoirs sur les promesses de l'opposition et spécialement sur le

Premier Ministre qui ne représentait pas la vraie autorité ayant la maîtrise sur les masses populaires et sur les FAR. Le Gouvernement Belge n'a pas su non plus découvrir le dessein pernicieux de ceux qui, dans son sein même, trouvaient dans le contingent belge un outil efficace pour réaliser leur plan diabolique. A la fin, la BELGIQUE représentait pour la majorité du peuple rwandais ce que la FRANCE représentait pour le FPR, mais le Gouvernement Belge n'a pas compris.

En effet le FPR a comploté avec l'opposition pour réclamer le retrait des troupes françaises et a obtenu gain de cause. La BELGIQUE qui avait été supplantée par la FRANCE depuis les années 1975 n'a fait que se féliciter de l'éviction de la FRANCE et a cru pouvoir retrouver son ancienne place au RWANDA. C'est ainsi qu'elle a engagé ses hommes sur le terrain piégé. A-t-elle retrouvé sa place pour le moment? Ne s'est-elle pas laissée prendre par le FPR au même titre que l'opposition rwandaise qui ignorait l'agenda caché du FPR?

## ***LA BELGIQUE S'EST IMPLIQUEE DANS LE DOSSIER RWANDAIS DE PLUSIEURS MANIÈRES.***

En plus des quelques erreurs globales du Gouvernement ci-haut relevées, plusieurs officiels belges n'ont pas caché leur parti pris en faveur du FPR et contre la majorité du peuple rwandais.

- Mr Jean GOL, député et responsable du PRL avait pris fait et cause du FPR. Il ne s'en est pas caché dès le déclenchement de la Guerre d'Octobre 1990.
- Le député KUIJPERS après avoir fait le tour de la ligne de front n'a fait que des déclarations tendancieuses à un quotidien belge.

## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

- Le Ministre de la Défense Léon DELCROIX, le Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement Eric DE RIJKE et le Ministre des Affaires Etrangères Willy CLAES n'ont pas caché leur véhémence et leur menace vis-à-vis du Président HABYARIMANA Juvénal pour le contraindre de mettre en application l'Accord de Paix d'ARUSHA selon la volonté du FPR. Les déclarations de MR Willy CLAES en Mars 1994 sont révélatrices à propos de l'assassinat du Président HABYARIMANA: "Je lui ai donné jusqu'au 05 Avril pour mettre en place les Institutions de Transition à Base Elargie". Cette date à peine dépassée, le 06 Avril 1994, le Président est assassiné.

Que dire de l'Ambassadeur SWINEN. A partir de 1993, il a créé un LOBBY qui devait recruter de faux réfugiés politiques et monter un réseau de délateurs pour mettre en difficulté le régime HABYARIMANA. En effet on avait beau d'accuser HABYARIMANA d'être dictateur, mais on n'avait pas de preuves tangibles de sa mauvaise gouvernance. Un régime dictatorial dont la politique d'Unité nationale, de Paix intérieure et extérieure et de Développement avait fait ses preuves sur 20 ans! Un régime dictatorial qui faisait un effort remarquable dans la gestion de la chose publique et dont le Gouvernement écoutait les problèmes sociaux avec une particulière attention! Un régime dictatorial où les Droits de l'Homme étaient respectés!

Un petit pays sans ressources, excepté son peuple, qui a soutenu l'effort de guerre pendant 4 ans et a continué de payer ses fonctionnaires sans retard ni interruption, mais accusé de mauvaise gestion! Pourtant les rapports de la Banque Mondiale et de l'Amnesty International de 1989 sont assez clairs et ne faisaient que des éloges au Gouvernement Rwandais qu'ils citaient comme modèle dans la sous-région. Mais il a suffi que la guerre éclate le 01 Octobre 1990 pour

que ces rapports tombent en désuétude et ces Institutions se retournent contre le Gouvernement dont elles louaient les réalisations la veille de l'invasion! Il a fallu un grand complot avec une campagne médiatique mensongère (Colette BRAECKMAN) et une crise économique artificielle (Programme d'Ajustement Structurel) pour discréditer et abattre le Président HABYARIMANA et son régime.

Pour la majorité du peuple rwandais, le Gouvernement Belge représenté par l'Ambassadeur SWINEN n'était pas étranger à tout cela. Le fait que le régime HABYARIMANA n'avait pas produit de réfugiés politiques gênait ceux qui le combattaient. Que faisait l'Ambassadeur SWINEN pour inciter les gens à se constituer réfugiés politiques ? Il établissait des passeports et des billets d'avion qu'il proposait aux gens ciblés pour se réfugier en BELGIQUE. Son LOBBY préparait des faux dossiers que ces faux réfugiés devaient diffuser une fois arrivés en BELGIQUE.

Ces louches activités de l'Ambassadeur SWINEN m'ont été rapportées par le Capitaine Gendarme Pascal KAYIHURA qui avait subi des sollicitations de l'Ambassadeur et me demandait des conseils sur l'attitude à prendre. Il avait déjà le passeport et le billet d'avion lui remis par l'Ambassadeur. Une fois arrivé en Belgique le Capitaine KAYIHURA devait faire une fausse déclaration impliquant l'entourage du Président HABYARIMANA dans l'assassinat de Monsieur Emmanuel GAPYISI, leader du parti MDR à GIKONGORO et fondateur du FORUM PAIX ET DEMOCRATIE.

Or, un Officier de Gendarmerie qui travaillait au FICHER CENTRAL et faisant partie des enquêteurs, savait bien que GAPYISI a été assassiné par le FPR. Il ne pouvait se laisser entraîner dans la clique des délateurs.

En effet, après l'attaque du FPR dite EXPEDITION PUNITIVE dans les Préfectures de BYUMBA et de RUHENGERI à partir du 08 Février 1993, attaque caractérisée par des massacres systématiques de

## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

plusieurs dizaines de civils Hutu, tous les Hutu, même les plus naïfs et les plus sceptiques ont compris cette fois-ci que le conflit rwandais est un conflit ethnique. Le FORUM PAIX ET DEMOCRATIE appelait les Hutu à former un front commun pour combattre efficacement le FPR. Monsieur GAPYISI a été assassiné le 18 Mai 1993 suite à cet éveil de conscience des Hutu dont il devenait promoteur.

Entre l'entourage du Président HABYARIMANA et le FPR, à qui profite ce crime? Je crois que la réponse est claire. Il faudrait demander à l'Ambassadeur SWINEN pourquoi il voulait détourner l'attention de l'opinion pour disculper le FPR. Heureusement qu'à ma connaissance ce LOBBY n'a réussi aucun coup, les personnes contactées ayant décliné cette offre.

Le comportement du contingent belge à la MINUAR n'a pas été non plus honorable et a révolté le peuple rwandais au point de le rendre hostile. En voici des exemples:

- Des soldats belges ont attaqué le domicile de Monsieur BARAYAGWIZA Jean Bosco, l'un des leaders de la Coalition pour la Défense de la République (CDR).
- Ils ont malmené la fille du Colonel Laurent SERUBUGA, ancien Chef d'Etat-Major de l'Armée rwandaise.
- Ils saluaient les Tutsi avec deux doigts ouverts en V à la manière du FPR pour dire victoire.
- A l'adresse des Hutu, ils écrasaient leur propre nez du doigt en signe de mépris pour montrer aux Hutu qu'ils ont le nez plat contrairement aux Tutsi qui ont le nez droit comme celui des blancs.
- Ils arrachaient à la population la médaille du Président HABYARIMANA et la piétinaient par terre.

- Ils s'acharnaient à désarmer les membres des FAR même en mission commandée pendant que les soldats du FPR patrouillaient en ville en armes sans être inquiétés alors qu'ils n'étaient pas autorisés.
- Ils facilitaient au FPR de faire des reconnaissances des positions des FAR en pilotant leurs escortes et en passant près des points stratégiques.
- Ils facilitaient au FPR l'infiltration des hommes et du matériel (armes, munitions et équipements etc...) à partir de MULINDI, ainsi que le recrutement des jeunes Tutsi.

### ***QUE DIRE DES ACTIVITES DE LA SECTION DES CASQUES BLEUS , DEPUIS LA MATINEE DU 06 AVRIL 1994.***

Selon certaines sources d'information, la Section des casques bleus belges qui ont été tués au Camp KIGALI le 07 Avril 1994 a reçu 3 différentes missions en date du 06 Avril 1994:

- a. Le 06 Avril 1994 dans la matinée la Section a reçu la mission d'escorter les officiels du FPR à l'Hôtel AKAGERA. Pourtant les officiels du FPR n'étaient pas encore autorisés à sillonner le pays tant que les Institutions de Transition à Base Elargie n'étaient pas mises en place, leurs déplacements étant considérés comme les reconnaissances des positions des FAR. Cette mission était plutôt une couverture pour permettre à l'équipe lance-missile SAM 7 du FPR et de la MINUAR de s'installer à MASAKA au retour sans difficulté ni soupçons.
- b. Dans la soirée du 06 Avril 94, la même Section s'est rendue à l'aéroport de KANOMBE alors qu'elle ne faisait pas partie de l'Unité chargée de la sécurité de l'aéroport. C'est elle qui était

## TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

probablement en liaison avec l'avion Hercules C 130 belge, et qui commandait l'équipe opérationnelle laissée à MASAKA.

- c. La même Section a quitté l'aéroport de KANOMBE vers 03H00 du matin et s'est rendue chez le Premier Ministre Mme Agathe UWILINGIYIMANA pour l'emmener faire une déclaration à la Radio. Mme le Premier Ministre s'est déclarée incompétente pour faire une déclaration et a demandé que la Section assure sa sécurité sur place.

Toutes ces missions occultes étaient confiées à cette petite unité qui ne pouvait être soupçonnée et dont le contrôle échappait à quiconque n'était pas dans le complot.

Par ailleurs, il semble que le Lieutenant LOTIN Commandant de cette Section ne connaissait pas bien la ville de Kigali et ignorait l'articulation du contingent belge. En effet, outre le poste des observateurs de la MINUAR qui était au Camp Kigali, d'autres postes relativement proches se trouvaient à l'Ecole Belge et à l'Hôtel des Mille Collines.

Si le Lieutenant LOTIN avait indiqué avec précision le poste de la Compagnie basée à l'Ecole Belge, le Major NTUYAHAGA l'y aurait certainement conduit sans problème, et il n'aurait couru aucun danger avec sa Section. Mais ayant demandé vaguement d'être conduit à un poste de la MINUAR le plus proche, le Major l'a conduit au poste de la MINUAR du Camp Kigali, effectivement le plus proche et situé sur son itinéraire.

D'aucuns pensent que la rumeur qui a provoqué l'assassinat de ces casques bleus belges, leur attribuant l'attentat contre l'avion présidentiel aurait corroboré la vérité. Ironie du sort!

En conclusion, le massacre des 10 casques bleus belges est un incident grave déplorable qui nécessite la poursuite des coupables et le

dédommagement des familles éprouvées. Cependant, il ne faut pas se baser sur de fausses dénonciations et les inculpations de KIGALI pour chercher des boucs émissaires. Si la situation de guerre n'a pas permis de découvrir les vrais coupables à cause du FPR qui trouvait intérêt dans la poursuite des hostilités, il ne faut pas incriminer à tort le Major NTUYAHAGA et le Col BEMS BAGOSORA.

Le premier a évacué les casques bleus et les a conduits au Camp Kigali de bonne foi. Le second avait brutalement sur sa tête toute la sécurité nationale menacée et ne pouvait pas s'occuper physiquement des cas limités dans l'espace qui lui étaient rapportés. Ceux qui le condamnent sont poussés par d'autres mobiles avec l'intention de nuire.

Quant à l'erreur d'appréciation des mesures qu'il fallait prendre pour faire cesser l'incident, c'est le domaine disciplinaire ou administratif qui devrait être appliqué aux différents intervenants.

Concernant la responsabilité civile, l'Etat Rwandais doit dédommager les familles des victimes, car le crime a été commis par des Militaires Rwandais.

Quant à la responsabilité du gouvernement belge, du Commandant de la MINUAR le Général Roméo DALLAIRE et du Commandant du contingent belge le Colonel BEM MARCHAL, chacun a des comptes à rendre en tant qu'autorité morale dans ce drame.

Loin de dire que je détiens la vérité exclusive sur les mobiles de l'assassinat des casques bleus belges, j'espère toutefois que ma contribution lèvera beaucoup d'équivoques et éclairera quiconque veut savoir la vérité pour tirer des conclusions ou prendre des décisions objectives sur cet événement tragique.

Fait à Nairobi, le 20 Mai 1997

TEMOIGNAGE SUR L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES

Aloys NTIWIRAGABO  
Col BEMSG